

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il s'est réuni le **Mardi 19 Juillet 2011**, sous la présidence, de **Monsieur Yvon BERNARD, Maire.**

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 30 Juin 2011

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Secrétaire de Séance

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Madame Fernande MICHELOT.**

3 - Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire **propose** à l'assemblée municipale de modifier l'ordre du jour par le retrait du bordereau n° 13 portant sur la restructuration de l'éclairage public et des points lumineux dans le cadre de l'aménagement de l'épicentre du bourg et ce dans l'attente de précisions complémentaires concernant divers paramètres financiers et de faisabilité technique que doit nous fournir le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (S.D.E.M.) dans les prochaines semaines.

Après un vote à main levée, cette proposition **reçoit l'assentiment unanime de la part des élus.**

4 - Personnel Communal

L'un des postes d'aide cuisinière à la cantine et d'agent d'entretien à l'école communale est à ce jour pourvu par le biais d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Celui-ci arrivant à son terme le 31 Août prochain, l'assemblée délibérante **décide unanimement** pour le remplacer, **de créer à compter du 1^{er} Septembre 2011**, un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe, à temps complet, intégré au "service Restaurant municipal et groupe scolaire communal".

N.B ☞ Le tableau des effectifs sera réactualisé en conséquence.

5 - Contribution au financement d'une scolarité non proposée localement

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que dans le cadre d'une scolarité non proposée localement, la collectivité territoriale à l'obligation de participer financièrement aux frais scolaires pour des enfants résidant à NOYAL-MUZILLAC et qui suivent à l'extérieur de la commune, un enseignement spécialisé.

A ce titre, le conseil municipal **émet unanimement un avis favorable** concernant la prise en charge contributive pour un élève scolarisé à l'école publique "Les Petits Murins" à NIVILLAC, dans une classe d'insertion spécialisée.

N.B ☞ Le montant de la contribution financière s'élève à 851,24 € pour l'année scolaire.

6 - Tarif de restauration scolaire pour l'année 2011/2012

Eu égard aux dispositions du décret ministériel n° 2006/753 du 29 Juin 2006, les collectivités territoriales ont désormais la faculté de déterminer librement le prix tarifaire de la restauration scolaire fournis aux élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Toutefois, en son article 2, le décret évoqué précédemment précise que le prix tarifaire ne peut être supérieur au coût par usager, résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

* **Considérant** ces dispositions réglementaires ;

* **Vu** le coût de revient d'un repas clairement élucidé à l'issue de l'année 2009/2010 ;

☞ Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **fixe** le prix du repas "élève" (primaire et maternelle) à **3,10 €** pour l'année 2011/2012, soit une augmentation unitaire de 10 centimes d'euro, par rapport à l'exercice écoulé.

D'autre part, pour la même période, le prix du repas "adulte et enseignant" est quant à lui arrêté à **5,20 €** au lieu de 5,00 € précédemment.

N.B ☞ En marge de ce bordereau, Monsieur le Maire a souhaité à nouveau, qu'une réflexion soit engagée pour l'intégration dans le prix du repas d'une modulation établie en fonction du quotient familial. A ce titre, il demande que dès l'automne prochain, la commission municipale "Affaires Scolaires et Cantine" se penche sur cette procédure tarifaire modulée et ce pour une éventuelle application à la rentrée 2012, à l'instar de ce qui se pratique désormais à la communauté de communes "Arc Sud Bretagne".

7 - Groupe Scolaire Communal

A la rentrée prochaine, une 4^{ème} classe en section maternelle sera créée alors que dans le même temps, le nombre de classes sera ramené de cinq à quatre en élémentaire.

Compte tenu de cette nouvelle organisation et après avoir épuisé tout le potentiel de récupération de divers équipements stockés, le conseil municipal **décide unanimement** l'acquisition de mobilier et de matériel scolaires complémentaires pour équiper cette nouvelle salle d'exercice, à savoir :

- un chevalet peinture
- deux bancs bas
- une commode
- vingt huit bacs de rangement
- cinq structures éducatives et ludiques avec accessoires

☞ **le tout pour un montant de 1 865,41 € T.T.C.**

N.B ☞ En marge de cette sollicitation d'équipements supplémentaires, le directeur du groupe scolaire communal a également souhaité un étoffement de "l'assistance ASEM" en école maternelle à hauteur de douze heures semaine (3h x 4 jours).

En réponse, Monsieur le Maire précise qu'il va soumettre, comme il se doit, cette requête au Comité Technique Paritaire de la fonction publique territoriale qui se réunira le 5 Octobre 2011.

Une création de poste pourrait donc être décidée dans ce sens, par voie délibérative, au mieux qu'à partir de Novembre prochain.

Affaire à suivre...

8 – Programme Voirie "2011"

Lors de la séance de travail du 26 Mai dernier, le programme "2011" de réfection de la voirie rurale avait été arrêté.

A la suite de cette définition programmée et en partenariat avec les services de l'Equipement – Subdivision de Muzillac, une consultation de professionnels susceptibles d'exécuter ces travaux a été engagée récemment selon une procédure adaptée en terme de marchés publics.

A ce titre, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1^{er} Juin 2011 dans le journal "Ouest France" et sur le site www.ouestmarchés.com.

Au terme de cette consultation, l'assemblée délibérante, **décide unanimement de retenir l'entreprise S.T.P.M basée à VANNES** et ce pour un coût prestataire de **89 273,21 € T.T.C.** couvrant les secteurs d'intervention suivants :

- VC 38 - Kerhuel (fossés + bicouche)
- VC 39 - Kergroës / Grand Cadillac (fossés + bicouche)
- VC 202 - Route de le Guerno – Clio / Bodrefaux (fossés + bicouche)
- VC 105 - Kérian (fossés + bicouche)
- VC 70 - Trémondet (busage + reprofilage)
- VC 09 (+ antennes) - Rangornan à Route de Bourgerel (fossés toute longueur, bicouche jusqu'à épuisement du marché)

N.B ☞ En accord avec le maître d'œuvre (DDTM – ATESAT Centre de Muzillac), le démarrage des travaux est prévu début Septembre pour une durée d'un mois et demi.

9 – Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **décide d'engager une procédure** de révision simplifiée du P.L.U. en vue de l'extension projetée de la mairie et ce pour les raisons suivantes :

"Depuis quelques temps, la municipalité noyalaise a décidé de lancer un programme d'aménagement et d'extension de la mairie.

Pour "la partie extension" de ce projet d'investissement, le principe d'une charpente à 3 % pour la toiture, dite "en terrasse", est envisagée pour des raisons économiques mais aussi et surtout pour minimiser l'impact visuel de masse de cette future construction dans l'environnement immédiat.

Sur le plan urbanistique, cet élément de construction étant en inadéquation avec l'actuel règlement du plan local d'urbanisme, **il est donc nécessaire de procéder à une révision simplifiée du P.L.U. qui portera exclusivement sur une réduction de la zone de protection architecturale (située en U.A. au regard du P.L.U.), ce qui permettra d'exclure de cette zone les sites d'implantation de la mairie, mais aussi du presbytère et du restaurant scolaire municipal qui ne possèdent pas un caractère architectural avéré.**"

N.B ☞ A l'issue d'une mise en concurrence effective de sept professionnels, c'est **le Cabinet "Territoires en Mouvement" de Vannes** qui a été retenu pour mener à bien cette mission d'étude afférente à cette révision simplifiée du P.L.U., dont l'épilogue est envisagé pour la fin Décembre 2011.

Le coût de ces investigations urbanistiques se chiffre à **2 152,80 € T.T.C.**

10 - Réaménagement et extension de la mairie : Etude géotechnique

Le 20 Juin dernier, le Cabinet KASO en tant que maître d'œuvre, a présenté au groupe de pilotage, la méthodologie des études préalables et le planning prévisionnel de la programmation du réaménagement et de l'extension de la mairie.

Au cours de cette séance de travail, le cabinet précité a mis l'accent sur la nécessité d'opérer dans les meilleurs délais à une campagne de reconnaissance géotechnique de "type G0, G11 et G12 phase 1 et 2" et ce par le biais de cinq sondages répartis sur le site d'extension exclusivement.

Après avoir pris connaissance des résultats de la mise en concurrence effective de sept sociétés spécialisées, susceptibles de mener à bien cette étude de sol, l'assemblée délibérante, **décide unanimement** de retenir, **le cabinet "KORNOG" basé à Vannes** et ce pour un coût prestataire de **2 810,60 € T.T.C.**

Affaire à suivre...

11 - Aménagement de l'épicentre du bourg

Quatre bordereaux portaient d'une part sur le conditionnement "sécurité chantier" de cette opération d'aménagement urbain et d'autre part sur l'engagement contributif et financier de la commune pour des travaux réalisés "sous délégation de service public" (D.S.P.) par France Télécom et le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (S.D.E.M.), notamment.

Après délibération et un vote à main levée, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité, sauf pour la fibre optique (14 voix pour et 1 abstention) :

◆ **Mission de "Coordination Sécurité et Protection de la Santé" (C.S.P.S.)**

- mission obligatoire de catégorie "2" pour la protection des intervenants sur le chantier
- mise en concurrence : procédure adaptée avec transmission d'un cahier des charges à neuf professionnels
- cabinet adjudicataire : SARL MAHE ENVIRONNEMENT de LOYAT
- coût prestataire : 1 373 € T.T.C.

◆ **Modification des installations de communications électroniques**

- opérateur : France Télécom, agence de Vannes
- cadre opérationnel : convention de partenariat
- intervention de France Télécom : mise en œuvre des câbles et de leurs accessoires
- contribution de la collectivité : 5 400 € H.T. pour le câblage

◆ **Travaux sous compétence du S.D.E.M.**

A – Effacement des réseaux aériens de communication

- entreprise mandatée : INEO Réseaux Ouest
- travaux :
 - tranchées en zone d'effacement de 140 ml
 - percement de maçonnerie
 - pose de fourreau sur 213 ml avec aiguillage
 - pose de sept chambres de tirage
- contribution de la collectivité : 10 046,40 € T.T.C.

B – Viabilisation pour le passage de la fibre optique

- entreprise mandatée : INEO Réseaux Ouest
- travaux :
 - tranchées en zone urbanisée sur 50 ml
 - pose de deux fourreaux (697 ml)
 - pose de neuf chambres de tirage
- contribution de la collectivité : 12 438,40 € T.T.C.

N.B ☞ Une réunion de coordination technique est prévue en Mairie le Jeudi 28 Juillet 2011, sous la tutelle du maître d'œuvre, le cabinet "Géo Bretagne Sud".

Les premiers travaux pourraient débuter 2^{ème} quinzaine d'Octobre, à condition que le dossier "SDEM" relatif à la restructuration de l'éclairage public et à la mise en valeur par points lumineux du patrimoine bâti, soit finalisé dans les tous premiers jours de Septembre 2011.

Affaire à suivre....

12 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.)

Le 25 Mai dernier, Monsieur le Préfet a adressé le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour recueillir l'avis du conseil municipal, conformément aux termes du paragraphe IV de l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales.

Dans la mesure où notre commune est concernée par le rattachement à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, il appartient au conseil

de se prononcer sur la modification envisagée dans le projet du schéma départemental de coopération intercommunale.

La seule modification qui concerne la collectivité territoriale noyalaise, se présente sous la forme d'une proposition n° 06, ainsi rédigée : **"Pays de Vannes : aucun rapprochement sur ce territoire avant Juin 2013"**.

Après discussion et un vote à main levée, le conseil municipal **émet unaniment** un avis favorable concernant cette proposition.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES -

⊗ Réaménagement et extension de la mairie

Le groupe de pilotage s'est réunie pour la 5^{ème} fois le 11 Juillet dernier sous la houlette de Marie RANNOU du cabinet KASO, assurant la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Voici d'une manière synthétique le compte rendu de cette séance de travail portant sur la présentation de l'"avant projet définitif simplifié" de niveau 1 :

☞ documents projetés :

- * plan de masse projet (1/250^{ème})
- * plan R.D.C. (avec shob existante et extension)
- * plans "coupes"
- * plan "plafonds"
- * plans "revêtement des sols et des murs"
- * plan du système constructif pour l'ossature
- * plan des façades
- * images "perspective et intégration"

Tout au long de ce diaporama, Madame RANNOU, architecte D.P.LG., a apporté des précisions quant au niveau d'exigence relatif aux "bâtiments basse consommation" et a aussi dressé un premier inventaire en terme de descriptif par lot des travaux envisagés, assorti d'une estimation primaire des coûts au stade "A.P.S.", se situant aux alentours de 493 000 € H.T..

Pour mémoire, le coût d'objectif prévisionnel ciblé initialement par le C.A.U.E., était de 460 000 € H.T..

Pour éviter tout débordement excessif, il faudra donc impérativement apporter dans les prochains mois, une attention toute particulière dans l'élaboration du dossier "PRO" qui servira de base à la consultation des entreprises.

N.B ☞ La prochaine étape sera l'arrêt de l'"avant projet définitif" de niveau 2. A ce titre, le groupe de pilotage se réunira en mairie le Lundi 19 Septembre prochain à 9h30.

Affaire à suivre...

☒ Réforme de la fiscalité de l'aménagement

A partir du 1^{er} Mars 2012, le nouveau régime de fiscalité de l'aménagement va rentrer en vigueur.

A ce titre, une nouvelle taxe dite d'aménagement va être créée et va se substituer progressivement d'ici le 1^{er} Janvier 2015 à la taxe locale d'équipement, à la participation pour le raccordement aux égouts, à la participation pour non réalisation d'aire de stationnement, à la participation pour voirie et réseaux, etc...

Les enjeux financiers pour les pétitionnaires et les collectivités sont loin d'être anodin.

En tout état de cause, le conseil municipal devra impérativement délibérer pour le 24 Novembre 2011 au plus tard pour :

- ◆ fixer le taux de la taxe d'aménagement
- ◆ arrêter le tableau des exonérations

D'ici là, des réunions d'information seront proposées dès la rentrée prochaine aux élus et aux techniciens de l'urbanisme pour mieux connaître ce nouveau dispositif fiscal et savoir l'appliquer.

Affaire à suivre...

☒ Points sur les festivités autour du 14 Juillet

Monsieur le Maire "félicite et remercie très chaleureusement tous les bénévoles qui ont mouillé leur chemise pour les festivités du 14 Juillet dont la réussite est reconnue de tous, notamment des touristes. Bravo pour le dynamisme de la vie associative noyalaise..." Fin de citation.

Madame Fernande MICHELOT se faisant l'interprète de **Monsieur Jean-Claude THOMAS**, adjoint à la culture et à l'animation, corrobore ces propos et adresse à son tour ses plus vifs remerciements aux associations, au personnel communal et plus généralement à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin au succès de ces manifestations.

Affaire à suivre...

☒ DATES à RETENIR

- Jeudi 28 Juillet à 11h : Aménagement de l'épicentre du bourg : Première réunion de coordination technique
- Mardi 30 Août à 8h : Visite informelle de "sécurité incendie" de la salle de repos de l'école maternelle communale, avec le préventionniste.
- Mercredi 7 Septembre à 19h : Réunion plénière de rentrée des élus, organisée sous la forme d'un forum de discussion et de réflexion portant sur les diverses opérations d'équipement actuellement en cours et les futurs programmes d'investissement à court et à moyen terme.

- **Mercredi 14 Septembre à 17h15** : Réunion de rentrée avec le personnel communal.
- **Jeudi 15 Septembre à 9h30** : Révision simplifiée du P.L.U. : Réunion de concertation avec les personnes publiques associées.
- **Samedi 17 et Dimanche 18 Septembre** : Journée du Patrimoine
- **Lundi 19 Septembre à 9h30** : Programme de réaménagement et d'extension de la mairie : Présentation au groupe de pilotage de "l'avant projet définitif" (niveau 2).
- **Jeudi 22 Septembre à 20h** : Révision simplifiée du P.L.U. : Réunion publique.
- **Dimanche 25 Septembre** : Elections sénatoriales à VANNES pour les délégués.
- **Jeudi 29 Septembre à 20h** : Date probable du prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h35
Rédacteur : Gérard LE NEVÉ

Fait à NOYAL-MUZILLAC
Le 25 Juillet 2011

Le Maire,
Y. BERNARD

"Bonnes Vacances à Tous"

